

Image not found or type unknown



# CHANGEMENT DE FONCTIONNEMENT

Par freesyndic, le 10/01/2011 à 22:26

Bonjour,

Je suis actuellement copropriétaire dans une copro composée de 3 bâtiments collés avec les entrées indépendantes ; j'ai sondé les copropriétaires de mon entrée pour que l'on prenne en charge le ménage de notre bâtiment ainsi que l'entretien de notre jardin - ils sont ok - mais le syndic est réticent invoquant le fait que cela change la répartition des charges communes générales et que l'on se désolidarise de la copropriété donc majorité de l'art 26 ( double majorité ) . Il me semble que dans la mesure où cela concerne uniquement notre entrée si nous sommes tous d'accord ( à notre bâtiment ) cela suffira

Avez vous déjà été dans ce cas de figure ? et comment cela s'est passé?

Je vous remercie